

# Chiffres, faits et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

### Assemblée de nos sections

LYON. — Notre section de Lyon a tenu son assemblée générale annuelle le 19 mai 1949, sous la présidence de M. Barbezat, président du Comité de section, en présence de MM. H. Charles, consul général de Suisse à Lyon, P. de Perregaux et J. de Senarclens, respectivement président et directeur général de notre compagnie, R. Staubli, notre correspondant à Faverges. Plusieurs personnalités françaises ont honoré cette assemblée de leur présence, notamment M. Allix, recteur de l'Université de Lyon, le Général Berges, adjoint au gouverneur militaire de la ville, MM. Bret, secrétaire général de la 13<sup>e</sup> région économique, Montrochet, adjoint au maire de Lyon, Jacquemet, directeur régional des Douanes, Cheney, administrateur de la Foire de Lyon.

Après la lecture du rapport d'activité pour l'exercice écoulé, rapport concrétisant la remarquable vitalité de cette section qui compte actuellement plus de 800 membres répartis dans 15 départements français, l'Assemblée générale, sur la proposition de M. Barbezat, décida de transmettre aux autorités françaises et suisses un vœu tendant à la reprise aussi rapide que possible des négociations économiques alors interrompues.

Succédant à M. Bret, à M. de Perregaux et à M. de Senarclens, M. Philippe Aymard clôtura cette importante réunion en présentant une remarquable conférence sur « l'avenir du franc français », dont nous avons publié le texte dans le dernier numéro de notre Revue.

### Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration de notre compagnie a tenu sa 271<sup>e</sup> séance le 2 juin 1949, au siège de notre direction générale. L'ordre du jour comportait, entre autres, la nomination du nouveau président de la section de Marseille, M. Eugène Sigg, qui remplace M. Louis Bovet, démissionnaire. Ce dernier a été désigné comme membre d'honneur en remerciement des éminents services rendus à notre Chambre. De plus, M. Pierre Bezençon, jusqu'ici vice-président de notre conseil d'administration et président de la commission des échanges a été rappelé à Bâle ; bien qu'il conserve son mandat d'administrateur, il a été remplacé à la vice-présidence par M. Georges de Diesbach, déjà membre du bureau du conseil. Ce bureau a été complété par l'admission en son sein de M. J.-C. Savary, directeur commercial des établissements Ed. Jaeger, qui assumera également la présidence de la commission des échanges en remplacement de M. Bezençon.

En fin de séance, les membres du conseil d'administration ont entendu un remarquable exposé de M. Gérard Bauer, conseiller de légation chargé des affaires économiques, sur les nouveaux accords économiques franco-suisses.

### Admission de nouveaux membres

Nous publions ci-dessous la liste des membres qui ont été admis au sein de notre compagnie du 19 mars au 9 juin 1949 (voir Revue d'avril 1949, p. 125).

Nous sommes particulièrement heureux de compter désormais parmi nos membres un nombre important de nouveaux adhérents des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Nous adressons nos vifs remerciements à MM. Kunz, consul de Suisse à Mulhouse, Criblez, consul de Suisse à Strasbourg, Hoesli, notre correspondant à Strasbourg, Schlumpf, administrateur-délégué de la filature de Malmerspach, Soder, directeur de l'Imprimerie Alsacia à Saint-Louis et Meier, industriel à Sainte-Marie-aux-Mines, qui ont efficacement soutenu nos efforts et grâce auxquels nous pouvons envisager une action toujours plus intense et plus utile en Alsace.

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### a) Département du Haut-Rhin

**André (Etablissements Isidore)**, filature et tissage, 42, rue Fossé des Veaux, Masevaux (Haut-Rhin).  
**Armbruster (M.)** directeur des Etablissements Schlosser, Corderie mécanique, Felling (Haut-Rhin).  
**Arron et Battégay S. A.**, fabricants transformateurs de tissus, 132, avenue Aristide Briand, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Becker (Maurice)**, Vice-président de la Chambre de commerce de Mulhouse, 35, rue Lafayette, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Blech Frères et Cie**, tissage de laine, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).  
**Braegger (D<sup>r</sup> J. L.)**, conseil juridique, 3, rue de Metz, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Casartelli (Attilio)**, entrepreneur, 11, rue Maréchal Joffre, Huningue (Haut-Rhin).

**Chaux et ciments Portland du Haut-Rhin (S. A.)**, 1, rue de Thann, Altkirch (Haut-Rhin).  
**Crowe et Cie S. A. R. L.**, transports internationaux, 7, rue Gutenberg, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Deck (Etablissements A.)**, construction et vente de toutes machines textiles, 103, avenue de Lutterbach, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Deiss (Etablissements Joseph)**, fabrication de garnitures de cardes, templets et autres accessoires textiles, Ranspach-Wesserling (Haut-Rhin).  
**Doll (Charles-Albert)**, assureur, 20 bis, rue de la Sinne, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Dollfus et Noack S. A.**, fabrication et vente de feutres pour papeteries et de tissus industriels, boîte postale 169, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Dubich (Fernand)**, machines de bureaux, 3, rue Capitaine Dreyfus, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Ee (Photogravure Gérard van)**, 3, boulevard Président Roosevelt, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Eschmann (Frédéric)**, entr. d'électricité, 17, place de la Réunion, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Felmé et Cie**, tissage de lainages fantaisies, 8, rue Kroeber-Imlin, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).  
**Frey S. A. (Filatures)**, 133, avenue Aristide Briand, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Gangloff S. A. R. L. (Société française carrosserie)**, 15-28, rue Stanislas, Colmar (Haut-Rhin).  
**Guebwiller (Filature de)**, Guebwiller (Haut-Rhin).  
**Haefely S. A. (Etablissements Emile)**, constructions électriques, 16, rue de l'Industrie, Saint-Louis (Haut-Rhin).  
**Hartmann S. A. R. L. (Fonderie)**, Ranspach-Wesserling (Haut-Rhin).  
**Helminger et Cie (G.)**, transports internationaux, 14, quai d'Alger, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Hlg-Frey et Cie S. A. R. L. (Etablissements H.)**, constructions métalliques, 12, rue Basse de la Fontaine, Saint-Louis (Haut-Rhin).  
**Jacky, Maeder et Cie (Société française de transports internationaux)**, 6, rue de la Charité, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Jourdain (Filature et tissage X.)**, Altkirch (Haut-Rhin).  
**Keller-Dorian Gravure S. A. R. L.**, 40, rue Daguerre, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Kiener et Cie S. A. (A.)**, lavage, peignage, filature et tissage de laine, teinturerie et apprêt, 34, rue du Grillenbreit, Colmar (Haut-Rhin).  
**Krebs et Schumacher**, fabricants transformateurs de tissus, 2, rue de l'Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Lacour et Cie S. A. R. L. (J.-B.)**, blanchiment, teintures et apprêts de tissus, 254, rue Clemenceau, Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).  
**Laederich et Cie S. A.**, filature de laine peignée, 89, avenue Roger Salengro, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Mieg et Cie S. A. R. L. (Charles)**, filature et tissage, 7, rue Gay Lussac, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Muller Fichter et Cie (Fonderies et ateliers de constructions X.)**, Thann (Haut-Rhin).  
**Omega S. A. R. L. (Société française)**, constructions mécaniques, chaudronnerie, 49, rue de Huningue, Saint-Louis (Haut-Rhin).  
**Orelli (Max d')**, instruments de musique, place de la République, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Produits textiles S. A. R. L.**, 45, quai de l'Alma, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Ratti (Etablissements)**, scierie mécanique et commerce de bois, Sierentz (Haut-Rhin).  
**Reff**, directeur de la Société alsacienne des tissages Grosroman S. A., Wesserling (Haut-Rhin).  
**Scheidecker Frères et Cie**, chaudronnerie et constructions mécaniques, 16-18, rue Saint-Jacques, Thann (Haut-Rhin).  
**Scheurer, Lauth et Cie S. A. R. L. (Manufacture d'impression)**, Thann (Haut-Rhin).  
**Schlumberger et Cie (Nouvelle société de construction ci-devant N.)**, construction de machines textiles, 170, rue de la République, Guebwiller (Haut-Rhin).  
**Schoubart (Filature)**, Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin).  
**Textiles en biais S. A. R. L. (Société des)**, 45, rue de Belfort, Saint-Louis (Haut-Rhin).  
**Thann (Industrie textile de)**, Thann (Haut-Rhin).  
**Theiler (Robert)**, atelier mécanique de précision, rue de la Marne, Sultz (Haut-Rhin).  
**Tissus imprimés S. A. « M. A. T. I. » (Manufacture alsacienne de)**, 20, rue de l'Est, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Vetter (Transports internationaux E.)**, 66, boulevard Président Roosevelt, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Vuillard (Louis)**, directeur général de la Manufacture alsacienne d'enveloppes Vuillard S. A., Saint-Amarin (Haut-Rhin).  
**Walliser et Cie**, fabricant transformateurs de tissus, 9, rue du 17-Novembre, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Weco S. A. R. L. (Etablissements)**, ateliers de construction, Thann (Haut-Rhin).  
**Wittenheim (Filature et tissage de)**, 52, route de Kingersheim, Wittenheim (Haut-Rhin).  
**Wittler (Entreprise de peinture Maurice)**, 109, rue de Bâle, Mulhouse (Haut-Rhin).

**Zaessinger Edgar, Bureau « Z »**, représentations générales, 1<sup>a</sup>, rue de l'Espérance, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Zuber, Rieder et Cie**, fabrique de papiers, Ile-Napoléon, Mulhouse (Haut-Rhin).  
**Zundel (Jean-Ernest)**, ingénieur, directeur technique des Cartonneries de Kaysersberg, Kaysersberg (Haut-Rhin).

#### b) Département du Bas-Rhin

**Banque populaire de la région économique de Strasbourg**, 6, rue du 22 Novembre, Strasbourg (Bas-Rhin).  
**Graf (Godefroy)**, ingénieur-représentant, 27, boulevard de la Marne, Strasbourg (Bas-Rhin).  
**Houilles et agglomérés (Société alsacienne de)**, 4, route du Petit-Rhin, Strasbourg-Port-du-Rhin (Bas-Rhin).  
**Royer (René-Louis-Ch.)**, industriel, 17, rue de la Nuée Bleue, Strasbourg (Bas-Rhin).

#### c) Autres départements

**Alimentation (Centrale française d')**, 6, rue Raspail, Levallois-Perret (Seine).  
**Baco (Jean)**, directeur-gérant des Etablissements Ercibe, fabrication de vaporisateurs, 19, rue Richer, Paris-9<sup>e</sup>.  
**Blunier (Charles)**, agent commercial, 10, avenue Georges Clemenceau, Vincennes (Seine).  
**Claye (Robert)**, ingénieur-chimiste, 31, avenue Jean-Jaurès, Crosne (Seine-et-Oise) (réintégration).  
**Crosetti (Pierre)**, directeur de la Société fiduciaire continentale, 19, rue Clément Marot, Paris-8<sup>e</sup>.  
**Damace (Georges)**, fabricant de pistons pour automobiles, 29, rue Jean-Baptiste Sémanaz, Le Pré-Saint-Gervais (Seine).  
**D. C. M. A. (Draperies et couvertures militaires et administratives)**, 3, place du Louvre, Paris-1<sup>er</sup>.  
**Destailleurs (Jules-André)**, négociant en tissus, 105, rue du faubourg Saint-Denis, Paris-10<sup>e</sup>.  
**Deviolaine (Michel)**, c/o Cie de Saint-Gobain-Département des produits organiques, 1 bis, place des Saussaies, Paris-8<sup>e</sup>.  
**Editions des Trois Collines S. A. R. L.**, 13, rue de Bucy, Paris-6<sup>e</sup>.  
**Einhorn et Cie**, importation-exportation d'horlogerie, 6, Cité Paradis, Paris-10<sup>e</sup>.  
**Geigy (Laboratoires)**, fabrication de produits pharmaceutiques, 24-26, rue Poncelet, Paris-17<sup>e</sup>.  
**Lombard (René)**, directeur fondateur de la maison Europex, études techniques et commerciales, 26, rue Freycinet, Paris-16<sup>e</sup>.  
**Messageries maritimes (Compagnie des)**, 12, boulevard de la Madeleine, Paris.  
**Pain d'épices de Sologne (Le)**, rue des Petits Champs, Salbris (Loir-et-Cher).  
**Perdon et Cie (Société P. A. V.)**, importation-exportation, commission en matériel électrique, 12, rue de la Chine, Paris-20<sup>e</sup>.  
**Renaudin (Louis-Ch.-J.)**, gérant de la Société E. Gallopin et Cie, horlogers-bijoutiers détaillants, 15, rue Auber, Paris-9<sup>e</sup>.  
**Rosset (Gustave-Georges)**, agent de publicité, 284, boulevard Raspail, Paris-14<sup>e</sup> (réintégration).  
**Ryser (Marcel A.)**, représentant de la Bank of America National Trust and Savings Association de San Francisco, 12, rue de la Paix, Paris-2<sup>e</sup>.  
**Ulman (Etienne)**, correspondant de maisons d'éditions internationales, scientifiques et techniques, 16, avenue de Villiers, Paris-17<sup>e</sup>.  
**Viacroze S. A. (Etablissements)**, importation et distribution en France des papiers et tenture « Salubra » et « Tekko », 28, rue de Richelieu, Paris-1<sup>er</sup>.  
**Vulliamy (Roger)**, conseil juridique et fiscal, 26, rue des Plantes, Paris-14<sup>e</sup>.  
**Wahri (Marcel-Simon)**, fabricant joaillier, 22, rue Saint-Augustin, Paris-2<sup>e</sup>.

#### d) Suisse

**Ferster (Carl-Franz)**, industriel, directeur de la S. A. C. F. Ferster, Baden, produits cosmétiques, 5, Dammstrasse, Baden (canton d'Argovie).  
**Maler et Cie, Ateliers de construction S. A. (J.)**, Gossau (canton de St-Gall).

**Salubra S. A.**, fabrication de papiers de tenture lavables et inaltérables « Salubra » et « Tekko », 24, St. Albanvorstadt, Bâle 6.  
**Studer (H.)**, gérant propriétaire de la maison Texmetall, fabrication et vente de fils et câbles isolés, 622, Schachenstrasse, Nieder-Gösgen (canton de Soleure).

#### SECTION DE LYON

**Charpail (Paul)**, représentant en articles divers, 50, avenue de la République, Granges-les-Valence (Ardèche).  
**Depas (Paul)**, associé gérant de la S. A. R. L. « Aluflex », concessionnaires pour la France et les Colonies de la Société Grossenbacher et Cie, St-Gall, fabricants de marmites à vapeur « Flex-Sil », 4, place Le Viste, Lyon.  
**Escudier (Etablissements Raoul)**, vente en gros de roulements à billes, 39 bis, rue de Marseille, Lyon.  
**Girod S. A. R. L. (Etablissements Louis)**, chaudronnerie, mécanique générale, 46, avenue du Lac, Aix-les-Bains (Savoie).  
**Monteil (Louis)**, exportateur-importateur de fruits et légumes, rue des Gravières, Tournon-sur-Rhône (Ardèche).  
**Portal (Maurice)**, quincaillier, 1, rue des Moulins, Le Puy (Haute-Loire).  
**Reynaud (Jean)**, agent commercial, 82, route de Strasbourg, Caluire (Rhône).

#### SECTION DE MARSEILLE

**Augier (Louis)**, fabricant de lattis pour plafonds, claires à ombres, paillassons paille de marais, route de Carpentras, Monteux (Vaucluse).  
**Cremieux (Paul)**, administrateur de sociétés, 15, rue Fortia, Marseille.  
**Depraz (Georges)**, directeur des Etablissements « Panchroma », fabrication de papier gommé pour encadrements sous verre, articles d'encadrement, 239, avenue de Grassi, Cannes (Alpes-Maritimes).  
**Dianoux (Maison F.)**, négoce de vins, Domaine de l'Enclos, Courthézon (Vaucluse).  
**Lurie (C.)**, négociant en vins, 20, quai d'Alger, Sète (Hérault).  
**Salmon (Marcel)**, vente de produits de précision, 3, rue Rolland de Bussy, Alger (Algérie).

#### SECTION DE BORDEAUX

**Barbe (Gaston)**, administrateur des faïenceries Niderviller et des faïenceries de Mœhlin, 16, cours Georges Clemenceau, Bordeaux (Gironde).  
**Colin, Barbé et Cie**, entreprise maritime, 62, rue Lucien Faure, Bordeaux (Gironde) (réintégration).  
**Roux (Christian)**, commerçant en cycles et machines à coudre, 6 et 8, rue Bujaud, La Rochelle (Charente-Maritime).

#### SECTION DE LILLE

**Fievet Frères et Watine**, malterie, 24, rue Saint-Charles, La Madeleine (Nord).  
**Monnier (Jules)**, fabricant de manchons en caoutchouc « Monité », 44, rue Chaplin, Lille (Nord).  
**Sculfort-Fockedeu-Vautier et Cie (Etablissements)**, construction de machines-outils, 13, rue du Progrès, Maubeuge (Nord).  
**Semeuse (Société « La »)**, fabrication de conserves alimentaires, Bierné, par Bergues (Nord).

#### SECTION DE BESANÇON

**Fumagalli (Roger)**, Assurances toutes branches, remisier et agent de change, 20, rue des Casernes, Gray (Haute-Saône).  
**Hinderberger (Fred)**, propriétaire des Etablissements Vercherre et Cie, propriétaire et négociant en vins fins, 5, rue Colbert, Beaune (Côte-d'Or).  
**Minel (Société d'exploitation des Etablissements)**, fabrication et vente d'instruments de chirurgie et de coutellerie, Nogent-en-Basigny (Haute-Marne).  
**Oerlikon (Société)**, construction de matériel électro-mécanique, rue Wilson, Ornans (Doubs).  
**Weigl (Carol)**, spécialités électrolytiques, Roche-lez-Beaupré (Doubs).

## FRANCE

### Exportations

PROHIBITIONS. — Le J. O. du 21 mai 1949 publie un important avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation. Cet avis, qui modifie celui du 3 janvier 1948, donne la liste d'un certain nombre de marchandises qui peuvent être désormais exportées sans licence sous réserve de la production en douane d'engagements de change réglementaires.

Nous relevons dans cette liste entre autres les produits suivants : fruits, farines, paille, vins, fils de rayonne, fils de bourrette, toiles cirées et tissus imprégnés, tôles, motoculteurs, certain matériel agricole, machines-outils et tracteurs.

PRODUITS FORESTIERS. — Le J. O. du 15 mai 1949 publie un avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie vers la Suisse (zone frontalière) aux termes duquel les exportateurs de ces produits sont informés que le contingent annuel de

bois, situés dans la zone frontalière franco-suisse de 10 km. et pouvant être exportés vers la Suisse, est supprimé. En effet, l'avis aux exportateurs paru au J. O. du 11 décembre 1948 (p. 12106), qui fixait ce contingent, cesse d'avoir effet à dater du 15 mai 1949.

ŒUFS. — Le J. O. du 31 mai publie un avis aux exportateurs relatif aux œufs en coquille conservés ou non. Cet avis précise les conditions générales ou particulières relatives à la qualité, au calibrage, à l'emballage et au marquage, conditions auxquelles doivent satisfaire, à partir du 15 juin 1949, les œufs dont l'exportation à destination de l'étranger est actuellement permise.

### Importations

AUTORISATIONS PRÉALABLES. — Le J. O. du 3 mai 1949 étend à une série de matières premières, de produits demi-finis et de

biens d'équipement, le bénéfice du processus des autorisations préalables à l'importation prévu par l'avis n° 365 du 1<sup>er</sup> janvier 1949.

**ADMISSION TEMPORAIRE.** — Le recueil périodique « Les documents douaniers » n° 218 du 13 mai 1949, a publié une décision administrative n° 1.607 (2/1) du 4 du même mois fixant les règles à suivre en ce qui concerne les marchandises de toute nature, d'origine étrangère, destinées à être exposées en France dans les foires et expositions internationales.

### Droits de douane

Le J. O. du 25 mai publie un décret modifiant le tarif des droits de douane d'exportation, entre autres pour les déchets de cuir, les déchets de poisson, les os bruts et les ferrailles.

D'autre part, au moment où nous apprenions l'heureuse nouvelle de la conclusion des nouveaux accords économiques franco-suisses, nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre que le Ministère des Finances et des Affaires économiques publiait, dans le J. O. du 4 juin, deux arrêtés rétablissant pour un grand nombre de produits les droits de douane d'entrée qui avaient été suspendus par l'ordonnance du 8 juillet 1944. Il s'agit en particulier des tissus de coton, broderie, chaussures, horlogerie.

### Taxe de légitimation

La taxe spéciale de légitimation qui est appliquée aux avoirs à l'étranger rapatriés a été ramenée de 36 à 25 %, la taxe additionnelle de 1 % prévue mensuellement étant abrogée.

### Négociations économiques

**FRANCE-FINLANDE.** — Un nouvel accord commercial franco-finlandais, qui remplace le précédent accord du 30 avril 1948, a été signé à Paris le 20 mai 1949 ; il a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> mai et sera valable un an.

**FRANCE-YOUGOSLAVIE.** — Un nouvel accord commercial franco-yougoslave a été signé le 21 mai 1949. Valable pour un an, mais assorti d'un protocole d'équipement à long terme, il prévoit des échanges réciproques de plus de 6 milliards de francs dans chaque sens, portant, du côté français, sur des produits sidérurgiques, du matériel électrique et mécanique, la construction d'un haut fourneau, etc., et, du côté yougoslave, sur des produits agricoles (notamment tabac, chanvre et bois), des produits chimiques, ainsi que des minerais et métaux non ferreux.

**FRANCE-BOLIVIE.** — Le 13 mai ont été signés à La Paz, par le Ministre de France auprès du gouvernement bolivien et le ministre bolivien des Affaires étrangères, un accord commercial et un accord financier. Les listes qui ont été établies, tant à l'importation qu'à l'exportation, ne comportent pas de contingents, mais sont simplement énumératives des produits susceptibles d'être échangés entre les deux pays.

**FRANCE-IRAN.** — Un accord commercial franco-iranien a été signé le 7 mai au Quai d'Orsay. C'est le premier accord conclu entre les deux pays depuis la guerre. Il prévoit un volume d'échanges de 2 milliards dans chaque sens et est conclu pour un an.

### Négociations économiques

**SUISSE-ESPAGNE.** — Le 7 mai 1949, le chef de la délégation suisse, M. Max Tröndle, délégué aux accords commerciaux, et le Ministre espagnol des affaires étrangères, M. Martin Artajo, ont signé à Madrid un nouvel accord relatif au trafic des marchandises et des paiements. Cette convention est entrée en vigueur immédiatement avec effet rétroactif au 16 avril 1949. Le nouvel arrangement remplace l'accord du 7 juillet 1945 venu à échéance le 15 avril 1949.

### Prix de l'essence

Sur autorisation du contrôle des prix, le coût du litre d'essence a passé de 66 c. à 64 c., tandis que celui de l'essence pour Diesel est à 54 c.

### Exportations de vins

Depuis 1944, la Suisse est de beaucoup le premier pays importateur de vin du monde par rapport au chiffre de sa population.

**FRANCE-JAPON.** — Les négociations commerciales entamées en janvier dernier ont abouti au renouvellement de l'arrangement financier conclu en juillet 1948, qui ouvrait entre les deux parties un compte courant dollars.

### Essence et pneumatiques

L'Assemblée nationale a adopté le double secteur de l'essence. De ce fait, les prioritaires peuvent obtenir du carburant contre des bons à 43 fr. 20, tandis que l'essence est vendue sans bons à partir du 4 juin au prix de 63 fr. 20.

Les touristes et les étrangers résidant en France peuvent s'approvisionner au marché libre, mais ils continuent à bénéficier du régime antérieur dans la limite des mêmes contingents et aux mêmes conditions de change que jusqu'ici.

Par ailleurs, le J. O. du 8 mai 1949 a publié un avis aux exportateurs du Ministère des finances et des affaires économiques, aux termes duquel les titulaires de comptes E. F. A. C. ont la possibilité à partir du 1<sup>er</sup> mai 1949, d'obtenir contre cession de dollars américains, de livres sterling et de francs belges une attribution de pneumatiques limitée pour l'année 1949 à un train par voiture.

Il est précisé que les virements devront s'effectuer par le débit des comptes des intéressés au crédit de comptes spéciaux ouverts dans les livres de la Banque de Paris et des Pays-Bas au nom du Groupement d'importation des caoutchoucs, 9, avenue Hoche, Paris-8<sup>e</sup>.

### Cessions de devises

Le J. O. du 28 mai 1949 publie un avis n° 399 de l'Office des changes relatif aux cessions de devises, valeurs et or, au fonds de stabilisation des changes ou sur le marché libre des devises à Paris.

Cet avis a pour objet de préciser que le fait de n'avoir pas provoqué dans les délais impartis la cession des avoirs obligatoirement rapatriables ou visés par les mesures de réquisition ne peut, en aucun cas, dispenser leurs propriétaires de l'obligation de les céder.

### Plan Monnet

**MACHINISME AGRICOLE.** — Nous signalons à l'attention de nos lecteurs le quatrième rapport semestriel sur la réalisation du plan de modernisation et d'équipement qui vient de paraître et qui traite de deux ans d'exécution du plan Monnet (1947-1948). Ce rapport donne une image saisissante de l'effort de redressement de la production française.

Nous en extrayons les indications ci-dessous concernant le machinisme agricole :

« Aucune industrie n'a accusé en France, depuis 1946, des progrès aussi considérables que celle du tracteur, le niveau de production, atteint par elle en 1948 représente près de dix fois celui d'avant-guerre. Le rythme maximum a été réalisé au cours du mois de décembre : avec 1.723 unités effectivement sorties d'usine, il correspond à une production de 21.000 tracteurs par an. Ainsi apparaît comme certainement accessible l'objectif fixé pour 1949 de 22.300 tracteurs.

Sur l'ensemble de l'année 1948, les constructeurs ont fabriqué 12.369 tracteurs contre 4.250 en 1947, soit un accroissement de 191 % »

## SUISSE

Notre pays se trouve toutefois, aujourd'hui, dans la nécessité d'exporter sa production vinicole indigène : la consommation nationale du vin diminue tandis que la production se développe. Les chiffres ci-dessous montrent quel a été le développement de l'exportation des vins de Suisse depuis 1900 :

ANNÉES	EXPORTATIONS TOTALES HL.	VALEUR EN FRANCS SUISSES
Moyenne 1900/09 . . . . .	5.000	300.000
1910/14 . . . . .	1.900	150.000
1915/19 . . . . .	21.500	2.600.000
1920/24 . . . . .	800	100.000
1935/38 . . . . .	6.750	380.000
1946/48 . . . . .	23.700	4.147.000
1 <sup>er</sup> trimestre 1949 . . . . .	16.940	3.700.000

Aujourd'hui, 90 % au moins des vins exportés de Suisse sont des moûts concentrés, 7 à 8 % des vins sans alcool. Il reste, au maximum, 2 % des exportations qui sont constitués par des vins en bouteilles, expédiés en Europe, aux U. S. A. et jusqu'au Liban ou dans les Indes.

## Banque nationale suisse

La situation de la Banque nationale suisse, arrêtée au 31 mai 1949, fait ressortir à l'actif une légère diminution des réserves monétaires et des demandes de crédit. Au passif, on relève l'extension habituelle de la circulation fiduciaire en fin de mois. Voici quelques modifications intervenues :

L'encaisse-or a diminué de 1,2 million et s'inscrit à 6.037 millions. Les devises, qui se chiffrent par 365 millions, ont régressé de 1,5 million. Les recours au crédit de la banque d'émission de la part de l'économie privée se sont réduits d'environ 2 millions.

A la fin du mois, la circulation des billets s'est accrue de 108,8 millions et s'établit ainsi à 4.279 millions. La circulation fiduciaire dépasse de 120 millions environ le niveau atteint l'an passé à fin mai. Les demandes accrues des billets influencent le

poste des autres engagements à vue, qui accuse à 1.811 millions une réduction de 106,6 millions. Quant aux engagements à terme, ils demeurent sans changement à 318 millions.

## Congrès de la soie

ZURICH. — Le congrès international de la soie a commencé ses travaux le 30 mai à Zurich. Ce congrès avait pour objet d'examiner principalement les moyens d'accroître la qualité de la soie afin de lui permettre de concurrencer utilement le nylon pour la confection de certains articles. Une Union internationale de la soie a été créée.

L'industrie mondiale de la soie ne produit plus aujourd'hui que le cinquième de sa production d'avant-guerre.

## FRANCE-SUISSE

### Tourisme franco-suisse

Nous signalons, dans le présent numéro (cf. p. 177), la création à Paris, d'un « office d'autorisation pour les voyages de tourisme en Suisse ». Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que cet office fonctionne à partir du 25 juin, sous le nom de « Bureau franco-suisse de règlements touristiques », 30, place de la Madeleine à Paris.

### Emblème helvétique en France

La Préfecture de Police de Paris vient de rappeler, dans une ordonnance, que l'emploi par des particuliers et des sociétés, de l'emblème de la Croix Rouge et des armoiries de la Confédération helvétique est interdit par la loi du 4 juillet 1939.

A dater du 15 juin 1949, les automobilistes arborant soit un insigne de la Croix Rouge, soit l'emblème helvétique, seront passibles de sanctions. Un délai expirant le 15 juillet est imparti, d'autre part, aux particuliers exerçant des professions médicales ou paramédicales, aux commerçants et organismes privés, pour se conformer à la législation en vigueur en ce qui concerne les enseignes de même nature.

Précisons que ces instructions ont pour origine une démarche faite récemment par M. C. J. Burchkardt, Ministre de Suisse en France, auprès des autorités françaises dans le sens d'une meilleure protection de notre emblème national.

### Cartes grises

BICYCLETTES A MOTEURS. — On sait que la législation française ne prévoit pas l'immatriculation des bicyclettes à moteurs et

n'exige pas que leur conducteur soit muni d'un permis. Mais il n'en est pas ainsi en Suisse. Pour permettre aux Français désirant se rendre dans notre pays d'y circuler sans difficulté, le Ministre des Travaux publics vient de donner des instructions aux préfets, les autorisant à délivrer « à tout propriétaire d'une bicyclette pourvue d'un moteur de secours d'une cylindrée au plus égal à 50 centimètres cubes, et sur sa simple demande, une carte grise afférente à ce véhicule ».

Il appartiendra ensuite au propriétaire en cause de faire placer à l'arrière de son engin, d'une part, une plaque de police de dimensions analogues à celles des plaques des motocycles et sur laquelle le numéro d'immatriculation sera inscrit en blanc sur fond rouge, d'autre part, une plaque de nationalité, avec la lettre F telle qu'elle est prévue pour les motocycles par la convention internationale sur la circulation automobile de 1926.

Les préfets peuvent en outre délivrer un permis international de conduire.

### Prélèvement exceptionnel

Nous avons annoncé dans le numéro de janvier 1949 de cette Revue (p. 29) que les autorités françaises avaient prescrit dans une note datée du 9 octobre 1948, émanant de la Direction générale des contributions directes, de différer l'établissement des cotisations dues au titre du prélèvement exceptionnel par les ressortissants des pays neutres. La Légation de Suisse en France nous fait savoir que la note précitée est toujours valable et que le sursis qu'elle instaurait n'a pas été suspendu.

### Marché libre du franc suisse

Mois	VOLUME DES TRANSACTIONS		COURS « LIBRE » POUR 1 FR. S.			
	Total	Par jour	Premier	Dernier	Minimum	Maximum
	Fr. s.	Fr. s.	Fr. fr.	Fr. fr.	Fr. fr.	Fr. fr.
Total 1948. . . . .	126.747.000	439.730	76,00	79,55	75,35	80,85
Janvier 1949. . . . .	18.169.000	586.000	79,80	79,60	79,55	80,00
Février 1949. . . . .	15.800.000	564.285	79,85	79,80	79,80	80,10
Mars 1949. . . . .	13.638.500	439.951	79,85	80,25	79,80	80,30
Avril 1949. . . . .	14.728.000	490.933	80,25	83,45	80,25	83,60
Mai 1949 (1) . . . . .	—	—	—	—	—	—

(1) Le franc suisse n'a pas été coté au marché libre de Paris du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1949, à la suite de la rupture des relations économiques franco-suisse.

### Indice des prix

FRANCE : 1938 = 100 SUISSE : août 1939 = 100	PRIX DE GROS		DÉTAIL 34 ART.		Coût de la vie
	France	Suisse	Paris	Suisse	
Janvier 1947. . . . .	874	203,3	856	154,7	
Janvier 1948. . . . .	1.643	218,3	1.414	163,0	
Février 1948. . . . .	1.537	218,3	1.519	162,9	
Novembre 1948. . . . .	1.977	216,1	1.870	164,9	
Décembre 1948. . . . .	1.974	215,6	1.928	163,7	
Janvier 1949. . . . .	1.944	214,0	1.935	163,1	
Février 1949. . . . .	1.897	213,7	1.857	162,5	
Mars 1949. . . . .	1.873	211,9	1.781	161,8	
Avril 1949. . . . .	1.847	208,7	1.755	161,2	
Mai 1949. . . . .	1.892	206,1	1.738	161,4	

## Hôtel Oxford & Cambridge

11-13 Rue d'Alger, Angle Rue St-Honoré  
**PARIS** (Place Vendôme, Opéra)

**ENTIÈREMENT REMIS A NEUF**  
**TOUT CONFORT — PRIX MODÉRÉS**

**RESTAURANT 1<sup>er</sup> ORDRE**  
Cuisine et cave renommées

Tél. : Opéra 28-45                      Télégr.  
(3 lignes)                                      Oxfortel Paris

**DIRECTION SUISSE**

